

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

## ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

**OBJET**            **Promotion citoyenne**  
Extension de l'expérimentation des Comités d'Action citoyenne (CAC)  
Création de seize CAC supplémentaires

---

Ce rapport a pour objet la poursuite de l'expérimentation lancée en septembre 2020, avec la mise en place de seize Comités d'action citoyenne (CAC) supplémentaires sur le territoire de Saint-Denis.

La nouvelle équipe municipale a placé la participation citoyenne au centre de son projet politique en faisant le choix ambitieux de travailler au plus proche des habitants, de coconstruire les projets qui régissent les quartiers et qui marqueront leur cadre de vie futur.

Parmi ces projets qui marquent la volonté de la Ville d'accentuer la participation des citoyens dans les choix liés à l'amélioration de leur cadre de vie, on peut citer :

- la mise en place d'un budget participatif afin de rendre chaque Dionysien acteur de sa ville et de son quartier ;
- la création du Conseil citoyen avec l'objectif d'impliquer les habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans le processus d'élaboration et de pilotage du Contrat de Ville ;
- la mise en œuvre d'un diagnostic à l'échelle des quartiers sur la capacité d'agir des habitants ;
- l'évaluation des quatre Comités d'Action citoyenne qui répond au double enjeu de l'émergence des autres CAC et à celui des initiatives citoyennes ;
- enfin la formation, fondamentale pour définir les orientations et les ajustements du projet, et donc un facteur clé de réussite

Les CAC s'inscrivent dans ce schéma de participation citoyenne et sont de nouvelles instances de promotion citoyenne qui misent sur l'action et l'implication pérenne des habitants dans les projets de leurs quartiers.

Pour rappel, les CAC seront créés, à terme, sur 44 micro-quartiers, à l'échelle des bassins de vie, autour des groupes scolaires

Ils ont pour objectifs :

- d'être issus d'une véritable initiative citoyenne à laquelle la Ville apporte des outils (animation, connaissance des services...) et un soutien dans la levée des obstacles à leurs projets ;
- de faire émerger et de mettre en œuvre les projets des habitants, de manière opérationnelle, avec la facilitation des services de la ville, si nécessaire ;
- de permettre aux habitants d'être acteurs de leur quotidien et de leur cadre de vie en apportant de la connaissance vécue du fonctionnement de chaque quartier, en débattant des solutions possibles pour améliorer la gestion par la ville et ses partenaires de l'espace public.

Au vu du nombre important de CAC prévus, l'expérimentation qui a servi à la mise en place des quatorze CAC bénéficiera à l'émergence des seize nouveaux CAC et in fine aux quarante-quatre prévus.

Dans le cadre de l'expérimentation, les quatorze premiers CAC ont pu mener une première phase de préfiguration qui consiste à instaurer un groupe projet, mettre en place des réunions techniques pour expliquer la démarche, élaborer un processus d'intervention sur le territoire et rencontrer les acteurs du territoire.

Dans le cadre d'une deuxième phase, une communication auprès des acteurs et des habitants du périmètre du CAC a pu se mettre en place par l'intermédiaire d'outils variés tels les réseaux sociaux, des réunions d'information, du porte à porte et autres modalités.

La phase d'installation de ces quatorze CAC s'est concrétisée sur l'ensemble des quartiers désignés au 31 décembre 2021. Elle se matérialise par des modes de désignation différents selon le quartier pour tester plusieurs approches : tirage au sort, mise en place d'un recrutement d'habitants.

Une fois créé, le CAC définit son règlement intérieur et met en place ses premières actions. Parmi ces actions, nous pouvons citer la mise en place de diagnostics en marchant qui permettent aux habitants des CAC de mieux appréhender leur quartier. Ils ont également pu porter des actions tels qu'un marché artisanal, une représentation théâtrale ou encore un atelier de décoration de Noël.

Dans le prolongement de l'expérimentation et dans le but d'atteindre l'objectif à terme de 44 CAC, la Ville propose la création de seize nouveaux CAC sur les secteurs de :

1. Moufia - primaire Églantines,
2. Moufia - élémentaire Alain Lorraine et maternelle Tulipiers,
3. Moufia - primaire Baies roses,
4. Bois-de-Nèfles - primaire Piton Bois-de-Nèfles,
5. Bois-de-Nèfles - maternelle et élémentaire Bois-de-Nèfles,
6. Bois-de-Nèfles - maternelle et élémentaire Bringelliers,
7. Sainte-Clotilde - élémentaire Lilas/ Bois noirs, maternelle Claude Debussy et maternelle Jacarandas,
8. Sainte-Clotilde - maternelle et élémentaire Tamarins,
9. Marcadet - maternelle Vauban, élémentaire et maternelle Champ-Fleuri,
10. Moufia 2 - maternelle et élémentaire Badamiers,
11. Chaudron - maternelle et élémentaire Damase Legros,
12. Chaudron - maternelle et élémentaire Herbinière Lebert,
13. Camélias- Providence - maternelle Françoise Mollard et élémentaire Azéma A,
14. Vauban - maternelle et élémentaire Bouvet,
15. Bas de la Rivière - maternelle Petite Ile, maternelle Rivière 2, élémentaire Jules Reydellet B
16. Bretagne - primaire Bory Saint-Vincent, maternelle Aurore

En se basant sur l'expérimentation en cours, la création de ces seize CAC s'établira sur la base d'un modèle garantissant un fonctionnement démocratique et ouvert à la participation citoyenne.

Les trois phases de préfiguration, communication et création seront amorcées début mars 2022 pour aboutir au début du second semestre 2022.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande :

1° d'approuver la poursuite de l'expérimentation débutée en septembre 2020 avec la mise en œuvre de seize nouveaux Comités d'Action citoyenne (CAC) supplémentaires sur les quartiers de Saint-Denis ;

2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à organiser les opérations liées à l'expérimentation sur seize CAC supplémentaires.

**OBJET**      **Promotion citoyenne**  
Extension de l'expérimentation des Comités d'Action citoyenne (CAC)  
Création de seize CAC supplémentaires

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-009 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la poursuite de l'expérimentation débutée en septembre 2020 avec la mise en œuvre de seize nouveaux Comités d'Action citoyenne (CAC) supplémentaires sur les quartiers de Saint-Denis.

**ARTICLE 2**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à organiser les opérations liées à l'expérimentation sur seize CAC supplémentaires.